



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 15/01/2025

LES COMMUNES PEUVENT DESORMAIS CONFIER LEUR RECENSEMENT A LA POSTE

Le décret n°2024-1124 du 4 décembre 2024, relatif aux agents recenseurs, entérine pour les communes la possibilité de recourir à un prestataire externe pour la réalisation des opérations de recensement de la population. Pour l'enquête 2025, qui démarre à partir du 16 janvier, 130 facteurs ont été formés à la mission d'agent recenseur. Ils iront à la rencontre des habitants de 38 communes qui ont contractualisé avec la Poste pour l'année 2025.

L'expérimentation de 3 ans a donné un bilan positif et encourageant

En 2022, 2023 et 2024, La Poste a participé à une expérimentation, menée en partenariat avec l'Insee et les communes. Le bilan a été positif avec plus de 200 opérations de recensement réalisées avec les facteurs dans 18 communes en 2022, 39 en 2023 et 150 en 2024. Sur ces 3 années, 221 000 foyers ont été recensés par La Poste.

Pour l'enquête de recensement 2025, 38 communes ont déjà contractualisé avec La Poste¹ pour réaliser la mission du recensement de leur population via les facteurs. La campagne de recensement se déroulera :

- Dans les communes de moins de 10 000 habitants :
 - du 16 janvier au 15 février en France métropolitaine, aux Antilles et en Guyane ;
 - du 30 janvier au 1^{er} mars à La Réunion et à Mayotte ;
- Dans les communes de plus de 10 000 habitants :
 - du 16 janvier au 22 février en France métropolitaine, aux Antilles et en Guyane ;
 - du 30 janvier au 8 mars à La Réunion et à Mayotte.

130 facteurs assermentés et formés pour la mission du recensement de la population

L'enquête de recensement 2025 sera confiée à **130 facteurs** sur la base du volontariat. Comme les autres agents recenseurs recrutés par la commune, ces derniers suivent une formation de 2 demi-journées, assurée par l'Insee, au terme de laquelle ils sont nommés par arrêté municipal et disposent d'une carte d'agent recenseur délivrée par la mairie concernée et qui sera systématiquement présentée aux habitants recensés.

¹ Liste des 38 communes disponible page 3

La campagne de collecte du recensement de la population se divise en 2 grandes phases :

- **Une phase de reconnaissance des logements à recenser** : entre les 2 demi-journées de formation, les facteurs agents recenseurs effectuent une tournée de reconnaissance afin de repérer les logements qu'ils auront à recenser.
- **Une phase de recensement des occupants de ces logements** : les facteurs agents recenseurs fournissent des notices d'information aux habitants ; celles-ci comportent des identifiants qui permettent aux habitants de se recenser directement en ligne. En cas de besoin (absence de réponse), l'agent recenseur repasse à l'adresse pour effectuer une relance auprès des habitants afin qu'ils répondent en ligne ou sur questionnaire papier.

Tout au long de la campagne, les facteurs agents recenseurs, au même titre que les autres agents recenseurs recrutés par la commune, travaillent en étroite collaboration avec le coordonnateur communal qui suit l'avancement du recensement et les aide en cas de difficulté.

À quoi sert le recensement de la population ?

Le recensement de la population relève de la responsabilité de l'État. L'Insee l'organise et le contrôle.

Les communes préparent et réalisent l'enquête sur le terrain dans le cadre d'un partenariat fixé par la loi. L'enquête de recensement de la population permet de compter toutes les personnes qui habitent sur le territoire français, quelles que soient leur nationalité et leur situation administrative. Le recensement répond aux besoins de la collectivité de connaître les caractéristiques de la population française (âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...) pour prendre des décisions adaptées et prévoir ainsi des équipements collectifs qui répondent aux besoins de la population qui réside sur le territoire (crèches, écoles, hôpitaux, moyens de transport...).

De plus, à partir des chiffres du recensement, l'Insee publie chaque année la population officielle de chaque commune (population légale). Cette donnée est utilisée d'une part dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée aux communes par l'État. D'autre part, elle sert de base à plus de 350 dispositions législatives et réglementaires.

Cette nouvelle mission de recensement confiée aux facteurs illustre la diversification des activités de La Poste face à la baisse du courrier. Grâce à leur relation privilégiée avec la population, basée sur la confiance, l'écoute et le sens du contact, ainsi qu'à leur présence 6 jours sur 7 sur l'ensemble du territoire, les 60 000 facteurs jouent un rôle central dans les services de proximité.

Liste des 38 communes concernées par le recensement avec les facteurs :

Département	Commune
Auvergne-Rhône-Alpes	
01 - Ain	BELLEGARDE-SUR-VALSERINE (VALSERHONE)
03 - Allier	VICHY
26 - Drôme	PIERRELATE
Bourgogne-Franche-Comté	
25 - Doubs	BESANCON
Bretagne	
22 - Côtes-d'Armor	DINAN
22 - Côtes-d'Armor	SAINT-BRIEUC
29 - Finistère	MORLAIX
Centre-Val de Loire	
28 - Eure-et-Loir	CHATEAUDUN
28-Eure-et-Loir	OULINS
45 - Loiret	LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN
Grand Est	
67 - Bas-Rhin	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
67 - Bas-Rhin	OBERNAI
Hauts-de-France	
59 - Nord	ANZIN
59 - Nord	SAINT-SAULVE
59 - Nord	VALENCIENNES
Île-de-France	
77 - Seine-et-Marne	MORET-LOING-ET-ORVANNE
La Réunion	
974	SAINT-DENIS
Martinique	
972	FORT-DE-FRANCE
972	GROS-MORNE
Normandie	
14 - Calvados	VIRE
27 - Eure	VERNON
40 - Landes	SAINT-PAUL-LES-DAX
61 - Orne	FLERS
61 - Orne	ARGENTAN
Nouvelle-Aquitaine	
40 - Landes	DAX
47 - Lot-et-Garonne	VILLENEUVE-SUR-LOT
79 - Deux-Sèvres	BRESSUIRE
Occitanie	
09 - Ariège	PAMIERIS
12 - Aveyron	VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE
34 - Hérault	BEZIERS
46 - Lot	CAHORS

65 - Hautes-Pyrénées	TARBES
82 - Tarn-et-Garonne	CASTELSARRASIN
82 - Tarn-et-Garonne	MOISSAC
Pays de la Loire	
72 - Sarthe	SABLE-SUR-SARTHE
44 - Loire-Atlantique	SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE
49 - Maine-et-Loire	AVRILLE
Provence-Alpes-Côte d'Azur	
84 - Vaucluse	CARPENTRAS

A propos du Groupe La Poste :

La Poste est une société anonyme à capitaux publics, filiale de la Caisse des Dépôts et de l'Etat. Le groupe La Poste est organisé en quatre branches : Services-Courrier-Colis, Grand Public et Numérique, Geopost et La Banque Postale qui constitue avec sa filiale CNP Assurances le 11e bancassureur de la zone euro. Le groupe La Poste exerce 4 missions de service public qui forgent son identité : le service universel postal, l'aménagement et le développement du territoire, l'accessibilité bancaire, le transport et la distribution de la presse. Attaché à sa présence territoriale, le groupe La Poste s'appuie sur son réseau de services de proximité, humain et numérique, le plus important de France. Ce réseau se compose de 37 300 points de service dont 17 700 points de contact (bureaux de poste, agences postales communales, relais poste commerçants) et près de 19 600 points d'accès à un service postal (relais et consignes Pickup, Espaces Pros). La Poste distribue plus de 15 milliards d'objets par an dans le monde (lettres, imprimés publicitaires et colis), 6 jours par semaine. En 2023, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 34,1 milliards d'euros, dont 44 % à l'international, et emploie 233 000 collaborateurs, dans plus de 60 pays sur 5 continents, dont plus de 179 000 en France. Dans le cadre de son plan stratégique « La Poste 2030, engagée pour vous », l'entreprise publique se fixe le cap d'une croissance rentable et responsable en France et à l'international s'appuyant sur un modèle multi-activités robuste. Entreprise à mission depuis 2021, leader de la transition écologique et de la finance durable, le groupe vise le « zéro émission nette » dès 2040.

Contact presse : service.presse@laposte.fr – 01 55 44 22 37